

**Compte rendu de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
du Jeudi 28 Janvier 2016**

L'an Deux mille seize le 28 janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil le Roi.

Etaient présents : M. MEUNIER, M. LATIL, M. CANAC, Mme PATIN, Mme BRUNET, M. BLONDEAU, M. BEGUE, Mme GUIRAL, M. BERTHON,

Etait absente : Mme PATIN

| | | | |
|----------------------------|----|------------------------|-----------------|
| Nombre de membres élus | 10 | Date de la convocation | 20 janvier 2016 |
| Nombre de membres présents | 09 | Date de l'affichage | 20 janvier 2016 |
| Nombre de membres votants | 09 | | |

Mme le Maire ouvre la séance à 20h33 et procède à l'appel des Conseillers municipaux.

Point N° 1 : Nomination d'un secrétaire de séance

Mme le Maire propose Mme BRUNET comme secrétaire de séance.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **9 voix POUR**.

Point N° 2 : Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu par **9 voix POUR**.

Point N° 3 : Attribution de la maîtrise d'œuvre pour la DETR (réhabilitation de l'école Sully).

Mme le Maire laisse la parole à M. MEUNIER, qui rappelle que le conseil municipal avait voté sur le budget 2015 au titre de la DETR la réhabilitation de l'école Sully, pour un montant de 265 000 € HT dont 185 000 € à la charge de la commune et le reste accepté par une subvention.
Ces travaux sont destinés à :

- l'aménagement du premier étage de l'école.
- la création d'un préau.
- la réhabilitation des sanitaires.

La commission MAPA s'est réunie pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de l'aménagement du premier étage de l'école, et a donné l'analyse suivante :

| N° Arrivée | Entreprises | Montants entreprises HT | Synthèse des critères demandés Note sur 10 |
|------------|---------------|-------------------------|---|
| 1 | U3A Velluet | 33 200 € | 4.21 |
| 2 | Groisy | 23 300 € | 7.73 |
| 3 | ABCIS | 19 687.50 € | 7.47 |
| 4 | H=L Alpha Bet | 22 700 € | 6.71 |
| 5 | BBJ | 25 300 € | 7.25 |
| 6 | FIRON | 22 500 € | 7.87 |
| 7 | Differend de | 28 238 € | 4.39 |

Après avoir comparé et établi une synthèse des différents critères, le marché a été attribué à l'entreprise FIRON, avec un montant de Maîtrise d'œuvre s'élevant à 27 000 € TTC.

La commission MAPA demande au Conseil municipal de bien vouloir valider le choix de l'entreprise FIRON.

Mme le Maire précise que c'est la seule entreprise qui a fait une reconnaissance sur place des travaux à réaliser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable par **9 voix POUR**.

Point N° 4 : Vote des 3 taux communaux.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le vote des taux de la fiscalité directe pour l'année 2016 qui resteront inchangés par rapport à 2015.

| Taxes | 2015 En % | 2016 En % |
|--------------------------------------|--------------|--------------|
| Taxe d'habitation | 11.52 | 11.52 |
| Taxe foncière sur le bâti | 17,33 | 17,33 |
| Taxe foncière sur le non bâti | 60,10 | 60,10 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents par **9 voix POUR** de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe en 2016.

Point N° 5 : Autorisation donnée à Mme le Maire pour entamer les démarches pour adhérer au réseau « Au fil des pages ».

Mme le Maire donne la parole à M. CANAC, qui expose que le réseau au fil des pages est un réseau de médiathèque et de bibliothèque sur les Yvelines le but du réseau est de mettre à disposition les livres des bibliothèques associatives municipales des villages qui adhèrent au réseau.

Le coût serait de 1.40 € par habitant, chaque mairie qui souhaiterait adhérer à ce réseau paierait ce montant il n'y a aucun coût supplémentaire.

Le réseau permet d'accéder à tous les livres des 9 bibliothèques qui appartiennent au réseau actuel.

Mme le Maire précise que le vote de ce soir n'est qu'un vote de principe pour faire la demande auprès du comité de pilotage, présidé par le maire de Méré, ce comité se réunit le 15 février et validera ou non notre demande.

M. CANAC souligne qu'une navette fait le tour des bibliothèques pour apporter les livres qui ont été commandés sur internet la navette va chercher les livres dans les bibliothèques et l'apporte dans la bibliothèque qui l'a demandé, elle circule toute les semaines dans chaque village.

Mme le Maire précise que notre bibliothèque « l'oiseau lire » est en partenariat avec l'école et continuera à fonctionner.

M. CANAC précise que cette adhésion est annuelle pour la commune à ce jour il demande que le conseil municipal statue l'acceptation de signer la convention avec le réseau, l'accord sera prise par le comité de pilotage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents **par 9 voix POUR** accepte d'adhérer à ce réseau et autorise Mme le Maire à signer la convention.

Point N° 6 : Validation du devis avec l'entreprise MTP.

Mme le Maire laisse la parole à M. MEUNIER, qui explique qu'une première tranche de travaux a été réalisée en décembre par l'entreprise MTP et qu'un devis a été demandé pour une 2^{ème} tranche de travaux à savoir :

- la rue des Grands Jardins pour la réalisation de travaux de voirie d'un montant de 24 603.92 € TTC, comprenant le rabotage, le terrassement, le profilage de la rue, la pose d'un caniveau et la mise en œuvre d'un enrobé.

M. MEUNIER souligne que ces travaux avaient été inscrits dans le budget 2015.

Il souligne qu'aucune date de réalisation n'a été retenue à ce jour, le vote de ce conseil déterminera la date.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents **par 9 voix POUR** le devis MTP.

Mme le Maire lève la séance à 21h03.

Marie-Christine CHAVILLON
Maire d'Auteuil-Le-Roi